



Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260915-2026_164_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **EMPRUNT DE 2 000 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE (7.3)**
Service : *Finances (CB)*

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026 voté par le conseil municipal le 2 février 2026,

VU la nécessité de recourir à l'emprunt afin d'assurer le financement des investissements de la commune,

VU la consultation bancaire lancée le 6 août avec un retour des offres le 7 septembre 2026,

VU la proposition de La Banque Postale,

DÉCIDE

✚ **DE CONTRACTER** auprès de La Banque Postale un emprunt d'un montant de 2 000 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt : 240 mois
- Taux d'intérêt annuel : LIVRET A + marge de 1,10%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Profil d'amortissement du capital : constant
- Base de calcul : mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Versement des fonds : le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 01/12/2026, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés T2/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
 - Préavis : 35 jours calendaires
 - Taux de l'indemnité : 0,50%
- Option de passage à taux fixe : oui, à partir de la 3^{ème} année d'amortissement, à chaque date d'échéance d'intérêts et moyennant le paiement d'une commission de 0,30% appliquée sur le capital restant dû
 - Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours

- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Préavis : 50 jours calendaires
- Commission d'engagement : 0,05% soit 1 000 €

✚ **DE SIGNER** le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de mobilisation des fonds.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 15 septembre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260915-2026_164_DEC-DE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 16 septembre 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 16 septembre 2026.